

# CND CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX

Fiche Vie professionnelle      Janv. 2020

Centre national de la danse  
Ressources professionnelles  
+33 (0)1 41 839 839  
ressources@cnd.fr  
**cnd.fr**

## **INTRODUCTION**

Le premier centre de développement chorégraphique (CDC) a été créé en 1995, à Toulouse. D'autres structures, principalement des festivals de danse qui inscrivait au cœur de leur action la rencontre entre la création chorégraphique et les publics, ont ensuite rejoint le CDC de Toulouse. S'est ainsi constitué un réseau de **13 CDCN**, soutenus par les collectivités territoriales et l'État.

Avec le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les CDC deviennent des CDCN : centres de développement chorégraphique nationaux, label attribué au titre « d'une activité de diffusion et de mise en valeur de la diversité de la création chorégraphique ».

## **SOMMAIRE**

<b>Missions</b>	<b>2</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>3</b>
<b>Textes officiels (liens)</b>	<b>3</b>
<b>L'association des centres de développement chorégraphique nationaux</b>	<b>5</b>
<b>Liste et présentation des CDCN</b>	<b>6</b>

## MISSIONS

Les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) font partie des 12 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture (décret du 28 mars 2017).

Le cahier des missions et des charges relatif au label « centre de développement chorégraphique national » est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017). Il remplace le précédent cahier des missions et des charges annexé à la circulaire du 31 août 2010 (modifié le 22 février 2013).

Les CDCN assurent un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse.

Ils sont dirigés par un/une directeur/trice, professionnel/elle du secteur chorégraphique, qui n'est pas un artiste en activité de création.

Les CDCN portent une attention particulière à la diversité des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, à la parité homme/femme et aux droits culturels.

Les CDCN sont des établissements structurants de la vie chorégraphique nationale, de façon complémentaire avec les centres chorégraphiques nationaux (CCN).

Les CDCN doivent répondre aux engagements suivants :

### 1) Engagement artistique

*Soutien à la création et à la diffusion :*

Les CDCN favorisent la présence de la danse, dans toute sa diversité, sur leur territoire d'implantation. Une programmation régulière ou des festivals sont proposés.

Une attention particulière est portée au repérage et à l'émergence d'artistes chorégraphiques.

Les CDCN accompagnent les artistes dans leur structuration et leur parcours.

*Présence artistique :*

La **résidence d'artiste associé** (cf. circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences) : elle renforce la présence durable des artistes au sein du CDCN, dans une logique d'ouverture et de diversité. Une convention portant sur une durée de 2 à 3 ans, renouvelable, fixe les engagements respectifs du CDCN et de l'artiste associé.

Le **dispositif accueil-studio** : les CDCN accompagnent des chorégraphes et des compagnies dans leur démarche de recherche, de création, de production ou de diffusion, à travers des résidences dotées de moyens de production, ainsi qu'un soutien spécifique (administratif, technique ...).

Une attention particulière est portée à l'accueil d'équipes en début de parcours ou issues du territoire régional, tout en travaillant à l'accueil d'artistes d'envergure nationale ou internationale.

Le **prêt de studio et d'espaces de travail** : les CDCN contribuent ainsi au soutien des équipes chorégraphiques.

### 2) Engagement culturel et territorial

Les CDCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle, et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN proposent des actions de médiation et de diffusion, dans et hors les murs.

Ils sont des interlocuteurs pour la mise en place des schémas territoriaux d'éducation et d'enseignement artistique.

Ils relaient ou portent des dispositifs d'accompagnement de la pratique amateur et peuvent développer une offre d'enseignement en direction des amateurs.

### 3) Engagement professionnel

Les CDCN proposent des formations en direction des professionnels de la danse.

Ils doivent contribuer à l'insertion des jeunes artistes chorégraphiques.

## **FONCTIONNEMENT**

### **Structure**

Les CDCN doivent être constitués sous une forme juridique qui leur permette de disposer d'une autonomie de gestion : un pouvoir de décision exercé par des organes propres, des moyens garantis par l'autonomie financière de la structure, une autonomie de recrutement et de gestion du personnel, une autonomie artistique.

### **Direction**

Les CDCN sont dirigés par un/une directeur/trice, professionnel/elle ayant une expérience reconnue dans le secteur chorégraphique.

La direction assume la conception et la responsabilité du projet artistique de la structure, en bénéficiant d'une totale indépendance de diffusion et de programmation.

Déroulé de la procédure de sélection :

- publication d'un appel à candidatures, sur la base d'une note d'orientation préparée par l'État et les collectivités territoriales et validée par l'instance de gouvernance de la structure ;
- les candidats adressent un dossier incluant CV et lettre de motivation ;
- pré-sélection de 4 à 6 candidats, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CDCN ;
- les candidats pré-sélectionnés élaborent une proposition de projet artistique et culturel pour le CDCN, y compris dans ses traductions budgétaires et de fonctionnement ;
- audition des candidats pré-sélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CCN ;
- la délibération du jury est validée par l'instance de gouvernance du CDCN ;
- la nomination du directeur fait l'objet d'un agrément préalable du ministre de la Culture.

### **Convention**

Une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée minimale de 3 ans, est conclue entre le CDCN, l'État et les collectivités territoriales partenaires.

Cette convention précise les activités du CDCN, ses engagements et leur traduction en indicateurs permettant une évaluation, les moyens mis à sa disposition.

### **Moyens**

Le CDCN dispose d'une équipe permanente professionnelle, placée sous l'autorité du directeur.

La structure doit disposer d'au moins un poste de cadre permanent en CDI, en plus du poste de direction.

Le CDCN doit disposer, soit de manière permanente, soit grâce à des partenariats formalisés : d'au moins un studio d'une surface supérieure à 140m<sup>2</sup>, équipé d'un plancher adapté ;

- d'un accès à au moins un lieu de représentation ;
- d'un équipement technique de base permettant la finalisation de créations (son, éclairage, audiovisuel) ;
- de bureaux pour l'activité administrative, accessibles aux compagnies en résidence ;
- de moyens permettant la consultation de ressources relatives à la danse.

Le CDCN bénéficie d'un soutien financier de l'État et des collectivités territoriales partenaires. Ce soutien doit permettre d'assurer la pérennité du projet d'intérêt général porté par le CDCN.

### **Évaluation, nouvelle convention**

Un an – ou au plus tard 6 mois – avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction du CDCN présente une autoévaluation, sous la forme d'un bilan des actions développées et de la réalisation des objectifs. Cette autoévaluation est assortie des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention. Ces 2 documents sont transmis au ministère de la Culture (DGCA et DRAC) et aux collectivités territoriales partenaires.

A l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident de demander, ou non, à la direction de leur proposer un projet de nouvelle convention.

## TEXTES OFFICIELS

Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032854341](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032854341)

Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034307944](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034307944)

Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national »

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034679327](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034679327)

## **ASSOCIATION DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUES NATIONAUX (A-CDCN)**

Présidente : Liliane Schaus (La Maison – CDCN Uzès Gard Occitanie)  
Vice-président : Corinne Gaillard (La Place de la Danse - CDCN Toulouse-Occitanie)  
Trésorière : Isabelle Martin-Bridot (Les Hivernales - CDCN Avignon)  
Secrétaire Général : Frédéric Pérouchine  
Chargé de coordination : Thomas Da Silva Antunes

Siège social :

La Manufacture CDCN Bordeaux La Rochelle Nouvelle-Aquitaine  
226 boulevard Albert 1<sup>er</sup>  
33800 Bordeaux  
T 05 57 54 10 40  
Mèl. [contact@a-cdcn.fr](mailto:contact@a-cdcn.fr)  
<http://a-cdcn.fr>

Adresse postale :

12-14 rue Léchevin  
75011 Paris

### **« En action - Les centres de développement chorégraphiques »**

Cette brochure, publiée en juin 2016, a été rédigée par Marie-Christine Vernay, journaliste et critique de danse. Elle reflète le travail accompli par les CDC dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. En téléchargement sur le site <http://a-cdcn.fr>

### **« Danses en kit »**

Brochure éditée par l'A-CDCN, publiée en 2019. Cette brochure présente les 6 outils communs au réseau des CDCN, conçus et développés au fil du temps pour soutenir la politique d'éducation artistique et culturelle menée par les équipes du réseau. En téléchargement sur le site <http://a-cdcn.fr>

## **LES ACTIONS COMMUNES AU SEIN DU RÉSEAU DES CDCN**

11 CDCN ont associé un artiste à leur structure (voir liste des CDCN et artistes associés, page 7).

### **Coproductions communes :**

Chaque année, l'association des CDCN soutient un.e chorégraphe pour la création, la production et la diffusion d'un spectacle (résidence de recherche et d'écriture, résidence technique, promotion auprès des médias et professionnels, tournée au sein des CDCN et apport financier). Depuis 2005, dix-huit chorégraphes ont bénéficié de ce dispositif.

Pour 2020, le bénéficiaire est Christos Papadopoulos (*Waterloo*).

Afin de répondre aux enjeux de soutien à la production de grandes formes chorégraphiques (8 interprètes minimum), le dispositif **La danse en grande forme** a été créé en 2019 et réunit, dans une mutualisation inédite, 12 structures des deux labels chorégraphiques (CDCN et CCN). Le projet, sous forme de biennale, veut laisser la possibilité au plus grand nombre de structures de le rejoindre. Pour sa première édition, il a été doté d'un apport en production de 84 000 € et doit également garantir la diffusion des créations soutenues dans chacun des territoires des structures participantes (partenariats, ...). La première édition accompagne les nouveaux projets de Jan Martens, *Big Creation* (titre provisoire) - création mars 2020, et de Gaëlle Bourges, *OVTR (On Va Tout Rendre)* - création novembre 2020.

### **Outils communs d'éducation artistique et culturelle**

Le réseau des CDCN a pensé et conçu des outils communs au réseau, qui, quotidiennement, viennent soutenir les actions des équipes et des médiateurs et médiatrices des CDCN (Danses en kit).

## **LISTE ET PRESENTATION DES CDCN**

### **AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

#### **LE PACIFIQUE / CDCN Grenoble Auvergne Rhône - Alpes**

30 chemin des Alpins 38100 GRENOBLE

T 04 76 46 33 88

Mél : [contact@lepacifique-grenoble.com](mailto:contact@lepacifique-grenoble.com)

[www.lepacifique-grenoble.com](http://www.lepacifique-grenoble.com)

Direction : Marie Roche

Artistes associés : Vania Vaneau et Jordi Gali

### **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

#### **LE DANCING (ex-ART DANSE) – CDCN Dijon Bourgogne-Franche-Comté**

6 avenue des Grésilles 21000 DIJON

T 03 80 73 97 27

Mél : [info@art-danse.com](mailto:info@art-danse.com)

[art-danse.org](http://art-danse.org)

Direction : Frédéric Seguette

Artiste associée : DD Dorvillier

### **GRAND EST**

#### **PÔLE SUD / CDCN Strasbourg**

1 rue de Bourgogne 67100 STRASBOURG

T 03 88 39 23 40

Mél : [infos@pole-sud.fr](mailto:infos@pole-sud.fr)

[www.pole-sud.fr](http://www.pole-sud.fr)

Direction : Joëlle Smadja

Artiste associé : Étienne Rochefort

### **GUYANE**

#### **TOUKA DANSES / CDCN Guyane**

111 rue Christophe Colomb 97300 CAYENNE

T 05 94 28 25 93 / 06 94 38 11 11

Mél : [toukadanses.cdnguyane@gmail.com](mailto:toukadanses.cdnguyane@gmail.com)

[www.toukadanses-cdc-guyane.com](http://www.toukadanses-cdc-guyane.com)

Direction : Norma Claire

### **HAUTS DE FRANCE**

#### **L'ÉCHANGEUR / CDCN Hauts-de-France**

53 rue Paul Doucet 02400 CHÂTEAU-THIERRY

T 03 23 82 87 22

Mél : [echangeur@echangeur.org](mailto:echangeur@echangeur.org)

[www.echangeur.org](http://www.echangeur.org)

Direction : Christophe Marquis

Artiste associé : Gaëlle Bourges

## **LE GYMNASSE / CDCN Roubaix Hauts-de-France**

5 rue du Général Chanzy - CS 30453 - 59058 ROUBAIX CEDEX 1

T 03 20 20 70 30

Mél : [contact@gymnase-cdc.com](mailto:contact@gymnase-cdc.com)

[www.gymnase-cdcn.com](http://www.gymnase-cdcn.com)

Direction : Céline Bréant

Artiste associé : Jan Martens

## **ÎLE-DE-FRANCE**

### **CDCN ATELIER DE PARIS**

Cartoucherie - Route du Champ de Manœuvre 75012 PARIS

T 01 41 74 17 07

Mél : [info@atelierdeparis.org](mailto:info@atelierdeparis.org)

[www.atelierdeparis.org](http://www.atelierdeparis.org)

Direction : Anne Sauvage

Artiste associée : Nina Santes

## **LA BRIQUETERIE / CDCN du Val-de-Marne**

17 rue Robert Degert 94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

T 01 46 86 17 61

Mél : [accueil@alabriqueterie.com](mailto:accueil@alabriqueterie.com)

[www.alabriqueterie.com](http://www.alabriqueterie.com)

Direction : Daniel Favier

Artiste associé : Christian Ubl

## **NORMANDIE**

### **CHOREGE / CDCN Falaise Normandie**

*Labellisé par arrêté du 19/12/2019 (JO du 22/12/2019)*

8, rue Saint Jean 14700 FALAISE

T 02 31 90 25 54

Mél : [chorege@gmail.com](mailto:chorege@gmail.com)

Direction : Catherine Gamblin - Lefèvre

## **NOUVELLE AQUITAINE**

### **LA MANUFACTURE / CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux La Rochelle**

A noter : Suite au retrait de la subvention de la ville d'Artigues-près-Bordeaux, le CDC Le Cuvier a quitté Artigues-près-Bordeaux le 15/06/2017 pour s'installer à La Manufacture Atlantique à Bordeaux.

226 boulevard Albert 1<sup>er</sup> 33800 Bordeaux

T 05 57 54 10 40

Mél : [bordeaux@lamanufacture-cdcn.org](mailto:bordeaux@lamanufacture-cdcn.org)

<https://www.lamanufacture-cdcn.org>

Direction : Stephan Lauret

Artiste associée : Claudia Catarzi

## **OCCITANIE**

### **LA PLACE DE LA DANSE / CDCN Toulouse-Occitanie**

5 avenue Etienne Billières 31300 TOULOUSE

T 05 61 59 98 78

<http://laplacedeladanse.com>

Mél : [c.gaillard@laplacedeladanse.com](mailto:c.gaillard@laplacedeladanse.com)

Direction : Corinne Gaillard

Artiste associé : Julie Nioche

### **LA MAISON / CDCN Uzès Gard Occitanie**

2 place aux Herbes 30700 UZES

T 04 66 22 51 51

Mél : [info@laison.cdcn.fr](mailto:info@laison.cdcn.fr)

[www.laison-cdcn.fr](http://www.laison-cdcn.fr)

Direction : Liliane Schaus

Artiste associé : David Wampach

## **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

### **LES HIVERNALES / CDCN Avignon**

18 rue Guillaume Puy 84000 AVIGNON

T 04 90 82 33 12

Mél : [accueil.hivernales@orange.fr](mailto:accueil.hivernales@orange.fr)

[www.hivernales-avignon.com](http://www.hivernales-avignon.com)

Direction : Isabelle Martin-Bridot

Artistes associés : Sylvain Bouillet, Mathieu Desseigne et Lucien Reynès